

PROVENCE IMMO

Société à responsabilité limitée au capital de 26.000 €
Le Grand Bleu 29 Bd Gay Lussac 13014 Marseille
RCS de Marseille N° 488 787 441

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DU 20 DECEMBRE 2023

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le 20 décembre à 10h00, les associés de la société se sont réunis au siège social, sur convocation de la gérance.

L'assemblée est présidée par le gérant Madame AMMAR Ruth

Le président constate que sont présents :

- M Elie AMMAR propriétaire de 370 parts
- Mme Sybia AMMAR propriétaire de 70 parts
- Mme Ruth AMMAR propriétaire de 70 parts
- M Elazar AMMAR propriétaire de 70 parts
- M Samuel AMMAR propriétaire de 70 parts
- M Yoel AMMAR propriétaire de 70 parts
- M Avishai AMMAR propriétaire de 70 parts
- M Yonathane AMMAR propriétaire de 70 parts
- Mme Emma AMMAR propriétaire de 70 parts
- Mme Eden AMMAR propriétaire de 70 parts

soit au total 1.000 parts représentant la totalité du capital.

Le président déclare alors que l'assemblée est valablement constituée, et qu'elle peut valablement délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Démission du gérant
2. Nomination d'un nouveau gérant
3. Modification corrélative des statuts
4. Suppression de mention de Commissaire aux comptes
5. Pouvoirs pour formalités

Le président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées entre les associés, et personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

Première résolution :

La collectivité des associés prend acte de la démission immédiate de Madame AMMAR Ruth de ses fonctions de gérant et lui donne quitus de sa gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution :

La collectivité des associés prend acte de la nomination immédiate de M Samuel AMMAR demeurant 28 Allée de la Pergolette 13009 Marseille aux fonctions de gérant pour une durée illimitée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution :

La collectivité des associés décide suite aux résolutions précédentes la modification de l'article 14 des statuts

« *ARTICLE 14 – GERANCE*

La société est administrée par un ou plusieurs gérants, personnes physiques, choisi(s) parmi les associés ou en dehors d'eux.

Le ou les gérant(s) sont désignés pour la durée de la société ou pour un nombre déterminé d'exercice, par décisions :

Des associés représentant plus de la moitié des parts sociales,

Ils peuvent être révoqués dans les mêmes conditions.

En rémunération de ses fonctions et en compensation de la responsabilité attachée à la gestion, chaque gérant a droit à une rémunération fixe, proportionnelle ou mixte, dont le montant et les modalités de paiement sont déterminées par décision collective ordinaire des associés.

Conformément à l'assemblée générale extraordinaire de 20/12/23 la gérance est confiée à Samuel AMMAR, né le 11/10/91 à Marseille et demeurant 28 Allée de la Pergolette 13009 Marseille »

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution :

La collectivité des associés constate la présence sur le Kbis d'un commissaire aux comptes titulaire et suppléant et décide de supprimer cette mention, n'ayant jamais eu besoins de cette fonction dans l'entreprise.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution :

La collectivité des associés donne tous pouvoirs au porteur des présentes à l'effet de procéder aux formalités nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 11h00.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par la présidence et les associés présents.

M Elie AMMAR

Mme Sybia AMMAR

M Elazar AMMAR

M Avishai AMMAR

Mme Emma AMMAR

M Samuel AMMAR

Mme Ruth AMMAR

M Yoel AMMAR

M Yonathane AMMAR

Mme Eden AMMAR

« Bon pour acceptation des fonctions de gérant »

Bon pour acceptation des fonctions de gérant

